



## **2<sup>ème</sup> Conférence d'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions**

### **Déclaration**

#### **Coopération et assistance**

Monsieur le Président,

La Suisse attache une grande importance à la coopération et l'assistance pour la mise en œuvre de la Convention. Seuls des efforts conjoints et coordonnés entre les Etats touchés, les Etats donateurs et les organisations internationales, régionales et non gouvernementales nous permettront d'atteindre notre objectif: un monde sans armes à sous-munitions et sans nouvelles victimes.

La Suisse est engagée dans le domaine de l'action contre les mines depuis plus de 20 ans. Nous soutenons plus de 15 pays dans leur lutte contre les mines anti-personnel, les armes à sous-munitions et autres restes explosifs de guerre, et leurs effets néfastes. Nous finançons divers projets dans les domaines de l'enlèvement et la destruction des mines, des armes à sous-munitions et d'autres restes explosifs de guerre, de l'assistance aux victimes et de l'éducation aux risques posés par ces engins. Chaque année, nous déployons également plus de 10 experts dans le cadre d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Là où il est possible, les projets que nous soutenons sont pluriannuels et soutiennent des objectifs plus larges dans les domaines du développement durable et de la promotion de la paix. Le fait que l'Action 3 de l'ébauche du Plan d'Action de Lausanne souligne cet aspect est encourageant.

Nous saluons l'exploitation des outils mis à disposition par la Convention par un nombre grandissant d'Etats parties au cours des dernières années comme par exemple les rapports de transparence obligatoires sous l'article 7. Ils offrent aux Etats parties la possibilité de communiquer leurs besoins en termes de soutien et d'informer de l'assistance fournie. Cet échange d'informations doit continuer et être renforcé puisqu'il permet la création de nouveaux partenariats et renforce la confiance entre les Etats parties. A cet effet, les rapports de transparence doivent être mieux exploités

comme l'indique l'Action 41 de l'ébauche du Plan d'Action de Lausanne.

Nous nous réjouissons que l'initiative introduite par l'Allemagne des *Coalitions de pays* prend de l'essor, avec deux pays, le Botswana et le Monténégro, ayant accompli leurs obligations aux titres des articles 3 et 4 respectivement. Ceci, en partie aussi grâce aux ressources mobilisées dans le cadre de cette initiative. Nous ne pouvons donc qu'encourager les Etats parties avec des obligations au titre des articles 3, 4 et 5 à exploiter les possibilités offertes par cette dernière. Nous saluons par conséquent le fait que ce concept soit ancré dans l'Action 42 de l'ébauche du Plan d'Action de Lausanne.

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la pandémie engendrée par la COVID-19, les besoins humanitaires et les défis liés à la protection des civils se sont aggravés. Ainsi, malgré la remarquable résilience dont fait preuve le secteur de l'action contre les mines, les communautés affectées et les survivants sont devenus plus vulnérables. Ils rencontrent plus de difficultés que d'habitude pour accéder aux services de base et exercer leurs droits fondamentaux. Les conséquences de la pandémie ne devraient pas diminuer notre motivation à débarrasser le monde des restes d'armes à sous-munitions, des mines antipersonnel et d'autres restes explosifs de guerre.

En conclusion, Monsieur le Président, nous sommes conscients que la pression sur les ressources à notre disposition et les défis et priorités auxquels nous sommes confrontés sont importants. Néanmoins, nous voudrions appeler les Etats donateurs ainsi que les organisations actives dans le secteur de l'action contre les mines de rester pleinement engagés dans ce domaine. Ceci afin de tenir notre promesse conjointe de ne laisser personne de côté.

Je vous remercie Monsieur le Président.